

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 31 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le 31 mai, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Lapan, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M.BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : MMES BARBIER, BAEZA-GLOMON, DUPRIX, GARCIOUX, HUE, JACQUIN-SALOMON, JOUNEAU, PIERRE, RADUGET, SENDEL, SZWIEC, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BURLAUD, DAUBORD, DE PAULE, FAUCHER, GAMBADE, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MATHÉ, PELLETIER, TALLAN.

Suppléants présents : Néant

Absents excusés : MMES CAGLIONI, PINCZON du SEL, RICHARD, M. PERCHET.

Pouvoirs : M. DESBOIS à MME PIERRE, MME JOCHYMS à M. BURLAUD, M. MANSSENS à MME HUE, M. MARECHAL à M. TALLAN, M. TALLON à MME BARBIER.

MME SENDEL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance. Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président fait part d'un ajout à la requête de M. FAUCHER sur sa prise de parole à la question du vote des taux des taxes locales sur le procès-verbal de la séance du 5 avril 2017 et demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur ce dernier.

Aucune prise de parole n'étant demandée et aucune observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

À l'unanimité de ses membres présents:

- **APPROUVE** les modifications des statuts du SMIRTOM du Saint Amandois projetées,
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section B n° 138 sise à Venesmes nécessaire à la construction de la future station d'épuration sur le territoire des communes de Châteauneuf-sur-Cher et Venesmes pour une superficie de 14 295 m², **DIT** que le prix d'achat est fixé sur la base d'une valeur unitaire de 0.20 €/m² soit un coût de 2 859 € et **DONNE** tous pouvoirs au Président, à signer l'acte authentique à intervenir dont les frais sont à la charge de la Communauté de communes,
- **ADOPTE** l'opération de réalisation du réseau d'assainissement collectif au hameau de la Roche sur la commune de Corquoy et **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil départemental du Cher et de l'État au titre de la DETR 2017 au niveau du taux le plus élevé possible pour les travaux cités, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Conseil départemental	127 290 € soit 30.00%
D.E.T.R.	42 430 € soit 10.00 %
Agence de l'Eau	169 720 € soit 40.00 %
Autofinancement	84 860 € soit 20.00 %
TOTAL financement	424 300 € soit 100.00 %

- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux relatif à l'opération " Mise en œuvre d'enrobés et travaux annexes sur le territoire de la Communauté de communes – Programme 2017-2019 » à l'entreprise suivante :

Entreprise COLAS
37 Avenue de la Prospective
BP 1020 Asnières les Bourges
18 025 BOURGES CEDEX

L'offre du marché est établie sur le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) effectuant la somme des produits des quantités estimées par les prix unitaires: 180 251,99 € HT soit 216 302,39 € TTC

- **AUTORISE** le Président à signer le marché de travaux avec l'entreprise mentionnée ci-dessus aux conditions financières évoquées,
- **SOLLICITE** le versement d'un fonds de concours d'investissement par les communes concernées pour les travaux de voirie réalisés sur leur territoire défini dans le programme de travaux de voirie 2017-2019 et **AUTORISE** Monsieur le président à signer les conventions d'attribution du fonds de concours à intervenir,
- **DECIDE** d'acquérir une minipelle neuve pour les services techniques en remplacement de la minipelle YANMAR vio30 qui sera reprise et de ce fait,
- **ACCEPTTE** l'offre commerciale la mieux-disante de la société François JACOB – Rue de l'Europe-18 400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER pour l'acquisition d'une minipelle BOBCAT E26 neuve pour un montant HT de 33 500 € soit 40 200 € TTC,
- **ACCEPTTE** l'offre commerciale la mieux-disante de la société François JACOB – Rue de l'Europe -18 400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER pour la reprise de la minipelle YANMAR vio30 pour un montant HT de 7 500 € soit 9 000 € TTC,
- **DECIDE** d'acquérir une nacelle d'occasion pour les services techniques et **ACCEPTTE** l'offre commerciale la mieux-disante de la société société SOLOMAT – Rue Louis Armand - 18 000 BOURGES pour l'acquisition d'une nacelle CTE Z 20/NISSAN d'occasion pour un montant HT de 24 000 € soit 28 800 € TTC.
- **AUTORISE** la vente de la nacelle Renault et sa sortie de l'inventaire communautaire et **FIXE** une mise à prix de vente à 5 000 €,
- **DECIDE** que les communes membres procéderont à l'aliénation amiable de leur matériel de plus de 15 ans au profit de la communauté de communes à titre gratuit et **AUTORISE** M. le Président à signer avec les maires des communes concernées, un procès-verbal de transfert en pleine propriété du matériel nécessaire à l'exercice des compétences transférées.
- **ACCORDE** aux organismes listés ci-dessous les subventions suivantes pour leur action culturelle respective :
L'association échanges plantes/culture de Levet..... 300 €
Let's go Levet 300 €
ALCSL Lapan..... 300 €

(Madame SENDEL, présidente de l'association « Lest go » de Levet, ne prend pas part aux débats et au vote de la décision).

À 18 voix pour, 3 abstentions et 10 voix contre

- **ACCEPTTE** le nouveau règlement intérieur du service enfance jeunesse et **DIT** que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2017/2018.

À l'unanimité de ses membres présents

- **APPROUVE** les conditions générales de réservations du gîte COLBERT ABC de Châteauneuf sur Cher,
- **APPROUVE** le règlement intérieur du gîte COLBERT ABC de Châteauneuf sur Cher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

